



**Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
Département de la Haute-Garonne**

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2017

Le Neuf du mois de Novembre 2017 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Pigeonnier à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Louis ESCOULA.

Etalent présents : TAUZIN Christian, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, DAUVEL Philippe, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, PERREU Anita, BARTHES Julien, VIE Christine, BARBIER Pascal, CEROVECKI Agnès, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme COUTTENIER Sylviane à Mr ALEGRE Raymond
Mme BRASSEUR Séverine à Lisiane RESCANIERES
Mr LAMOUREUX Franc à Mr DUPOUY Jean

Mme FRAGONAS Karine à Mr ROLS Michel
Mr RANEA Pierre-Guy à Mr PELLEGRINO Joseph
Mme LAVAYSSIERES Michèle à Mr ESCOULA Louis
Mr LEGAY Hervé à Mme CEROVECKI Agnès

Etalent excusés : COUTTENIER Sylviane, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, MIRC Stéphane, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, ROBIN Laurène, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, COMAS Martin, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme RESCANIERES Lisiane

Date de convocation : 03 Novembre 2017

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 22

<u>Vote</u>	
Nombre de votants	:00
Pour	:00
Abstention	:00
Contre	:00
Non-participation au vote	:00

OBJET : Compte rendu de la séance du 12 Octobre 2017

Mr le Président donne lecture à l'assemblée du compte rendu relatif à la séance du Conseil Communautaire du 12 Octobre 2017.

**Le Conseil communautaire prend acte et approuve le compte rendu relatif à la séance du Conseil
Communautaire du 12 Octobre 2017.**

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

**Le Président,
L.ESCOULA**



Affichée
le : 15 NOV. 2017



Compte rendu
de la séance du Conseil Communautaire
du Jeudi 12 Octobre 2017



Le Douze du mois d'Octobre 2017 à 19h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du siège de la CCST à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Louis ESCOULA.

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/11/2017

Application: ajeste.lesjante.com

01124190051201711091201712_00126114

Secrétaire de séance : Mme RESCANIERES Lisiane

	Conseillers communautaires		Présent	Excusé(e)	Procuration à	Observation
PRADERE	TAUZIN	Christian	X			
Ste LIVRADE	COUTTENIER	Sylviane	X			
C MERENVIELLE	ALEGRE	Raymond	x			Représenté par Mme MILHES
LASSERRE	SERNIGUET	Hervé	X			
LEVIGNAC	SIMEON	Jean-Jacques	X			
	HASS	Nicole	X			
LA SALVETAT	ARDERIU	François	X			
	ANDRAU	Eliane		X	Mr ARDERIU	
	ABDELAOUI	Rachid	X			
	DIAZ	Yvette		X		
	BAROIS	Joël		X	Mr ABDELAOUI	
	TERKI	Zaina		X	Mme TERKI	
	DAUVEL	Philippe	X			
LEGUEVIN	FALIERES	Monique		X		
	MIRC	Stéphane		X	Mr LAMOUREUX	
	RESCANIERES	Lisiane	X			
	ROLS	Michel	X			
	BRASSEUR	Séverine		X		
	LAMOUREUX	Franck	X			
	FRAGONAS	Karine	X			Arrivée en cours de séance
	DUPOUY	Jean	X			
PLAISANCE	COUDERC	Robert	X			
	ROBIN	Laurène		X		
	ESCOULA	Louis	X			
	TORIBIO	Simone	X			
	GUYOT	Philippe	X			
	FISCHER	Chantal	X			
	PELLEGRINO	Joseph	X			
	TORRES	Isabelle		X	Mme VIE	
	RANEA	Pierre-Guy	X			
	LAVAYSSIERES	Michèle	X			
	MARTIN	Yannick		X		
	PERREU	Anita	X			
	COMAS	Martin	X			
	ACOLAS	Monia		X		
	BARTHES	Julien		X	Mr COMAS	
	VIE	Christine	X			
	BARBIER	Pascal		X		
	CEROVECKI	Agnés	X			
	LEGAY	Hervé		X		
	BELAMARI	Sophie		X		
TOTAL	41		26	15	6	
Quorum : 21						

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/11/2017

Appréciation agréée E. Legault.com

0124 1007 10171190-017 101 001 2014

Le Conseil de Communauté a été convoqué le 06 Octobre 2017. Ont été adressés aux délégués, les documents relatifs aux délibérations à prendre au cours de la séance, en même temps que la convocation.

2017_110 Compte rendu de la séance du 07 Septembre 2017

Mr le Président donne lecture à l'assemblée du compte rendu relatif à la séance du Conseil Communautaire du 07 Septembre 2017.

Le Conseil communautaire prend acte

2017_111 Décisions communales

Le Conseil, entendu les explications de son Président et sur sa proposition :
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.5211-10,
 VU la délibération du Conseil de Communauté n° 14/60 du 17 avril 2014 portant délégation au Président d'une partie de ses attributions,

Le Conseil Communautaire Prend acte des décisions suivantes :

- 2017_103_DEC :** Accord Cadre de Maîtrise d'Œuvre pour des travaux de voirie, trottoirs, pistes cyclables et travaux accessoires, pour la période 2017/2019.
- 2017_104_DEC :** Marché de maîtrise d'œuvre n° 17001 pour calibrage de la Rue du Touch (MS 14)
- 2017_105_DEC :** Aménagement de deux parkings à Plaisance du Touch (17012 lots 1 et 2)
- 2017_106_DEC :** Etude préalable à l'instauration d'une taxe incitative marché n° 17010
- 2017_107_DEC :** Fourniture et pose de système d'alarme pour les bâtiments de la CCST
- 2017_108_DEC :** Rénovation d'un giratoire et d'une portion de rue à Plaisance du Touch - lot 3 N° 17012L3

Arrivée de Mme FRAGONAS Karine

2017_112 Décision modificative n°2 au Budget 2017

BUDGET PRIMITIF 2017 - SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Budget 2017	20 747 137,44 €	17 064 195,74 €
Reprise du résultat		3 682 941,70 €
DM 1 au BP 2017	61 000,00 €	61 000,00 €
Budget 2017	20 808 137,44 €	20 808 137,44 €

Proposition de DM 2 FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
C/042-777-01 - Quote-part FCTVA		140 000,00 €
C/014-739211-01-1000 Attribution de compensation Plaisance Transfert de charges ZAE	-80 090,00 €	
C/014-739211-01-3000 Attribution de compensation Salvetat - Transfert de charges ZAE	-11 800,00 €	
C/011-61521-90-1000 Entretien ZAE Plaisance (Bourgogne, Rivière et Ménude)	80 090,00 €	
C/011-61521-90-3000 Entretien ZAE La Salvetat (Taure)	11 800,00 €	
C/023-023-01 - Virement à la section d'investissement	140 000,00 €	
Total de la DM 2 Fonctionnement	140 000,00 €	140 000,00 €

BUDGET TOTAL 2017 après approbation de la DM2	20 948 137,44 €	20 948 137,44 €
--	------------------------	------------------------

REÇU EN PREFECTURE
 Le 15/11/2017
 Application des lois de finances

BUDGET PRIMITIF 2017 - SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Budget 2017	7 139 260,94 €	6 432 810,00 €
Reprise du résultat		706 450,94 €
DM 1 au BP 2017	1 110 000,00 €	1 110 000,00 €
Budget 2017	8 249 260,94 €	8 249 260,94 €

Proposition de DM 2 INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
C/040-102291-01 - Reprise sur FCTVA	140 000,00 €	
C/45-458110-822 - Délégation à Maîtrise d'Ouvrage Plaisance - rue du Touch	221 000,00 €	
C/45-458210-822 - Délégation à Maîtrise d'Ouvrage Plaisance - rue du Touch		221 000,00 €
C/45-458111-822 - Délégation à Maîtrise d'Ouvrage - Léguevin - rue d'Armagnac (ajustement suite à la délibération)	1 000,00 €	
C/45-458211-822 - Délégation à Maîtrise d'Ouvrage - Léguevin - rue d'Armagnac		1 000,00 €
C/10-10222-812 - FCTVA		58 000,00 €
C/021-021-01 - Virement de la section de fonctionnement		140 000,00 €
C/20-2051-812 - Concession et droits similaires - Optimisation colonnes enterrées	58 000,00 €	
c/21-2188-020 - Alarmes Siège et Déchets Ménagers	45 600,00 €	
C/23-2315-822 - Travaux de voirie	-45 600,00 €	
Total de la DM 2 Investissement	420 000,00 €	420 000,00 €

BUDGET TOTAL 2017 après approbation de la DM2	8 669 260,94 €	8 669 260,94 €
--	-----------------------	-----------------------

Procuration : 06
 Nombre de votants : 32
 Pour : 32
 Abstention ou nul : 00
 Contre : 00

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

2017_113 Transfert de charges 2017

Le Président rappelle le transfert de charges 2009, approuvé par délibération n°2009_118 du 17 décembre 2009, modifié en 2013 par délibération n° 2013_71 du 20 juin 2013 relatif au transfert des trottoirs et des pistes cyclables et du dé transfert de la participation du SIDEXE pour cause de dissolution du syndicat et modifié en 2014 par délibération n°2014_156 du 11 décembre 2014 pour ajustement des charges de personnel.

Dans le cadre de la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, la compétence « Développement économique » des établissements publics de coopération communale doit notamment être constituée, à compter du 1er janvier 2017, des éléments suivants :

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/11/2017

Appréciation agréée : f.lespautre.com

01.14.10001.001010001017.101.001.001.001

Le Conseil communautaire :

- Autoriser le Président à signer les 2 marchés détaillés ci-avant relatifs à l'aménagement partiel de l'avenue d'Armagnac à Léguevin, à savoir :
 - Lot 1 avec entreprise COLAS pour 434 769,07 € HT
 - Lot 2 avec entreprise COLAS pour 268 064,91 € HT
- Précise que les crédits sont inscrits au budget 2017.

Procuration	:	06
Nombre de votants	:	32
Pour	:	32
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

2017_115 Aménagement partiel de l'avenue d'Armagnac – Avenant n°1 au marché de maîtrise d'ouvrage

Mr le Président expose à l'assemblée que la Communauté de Communes de la Save au Touch, en liaison avec la Commune de Léguevin, a prévu des travaux d'aménagement partiel de l'avenue d'Armagnac évalués début 2016 à 400 000 € HT. Un marché de maîtrise d'œuvre (n° 16002) a été conclu avec le bureau d'étude OTCE Infra en avril 2016 pour un forfait provisoire d'honoraires de 13 080 € HT (taux de 3,27 %). Cependant le programme initial a évolué : augmentation du linéaire de rue traité avec adjonction d'un carrefour et d'un arrêt bus, réaménagement d'un carrefour existant, découpage en 2 phases, etc...Le coût prévisionnel de ces travaux a été évalué par le maître d'œuvre avant lancement de la consultation à 535 824,30 € HT.

Comme le veut la réglementation, le forfait d'honoraires doit être revu par le biais d'un avenant au stade du PRO DCE. L'application du taux d'honoraires prévu à l'accord-cadre conduit à un forfait définitif d'honoraires de 17 521,46 € HT, soit un avenant de 4 441,46 € HT.

La Commission d'appel d'offres réunie en date du 9 octobre 2017 a donné un avis favorable à la signature de cet avenant.

Le Conseil communautaire :

- Autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°16002 conclu avec OTCE Infra pour l'aménagement partiel de l'avenue d'Armagnac à Léguevin,
- Précise que cet avenant a un montant de 4 441,46 € HT, et que le marché est ainsi porté à 17 521,46 € HT,
- Précise que les crédits sont inscrits au budget 2017.

Procuration	:	06
Nombre de votants	:	32
Pour	:	32
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/11/2017

Application après Egalité.terrains

2017_116 Ouverture de commerces le dimanche 31 décembre 2017 pour la commune de Léguevin

Mr le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du 10 Novembre 2016, le Conseil Communautaire a approuvé l'ouverture dominicale des entreprises de commerce, pour les communes de Plaisance du Touch, Léguevin et Lévignac, pour 7 dimanches en 2017. Il est rappelé que le nombre de ces dimanches ne pouvait excéder 12 par an.

La commune de Léguevin qui a délibéré favorablement, en date du 30 Août 2017, pour l'ouverture des commerces implantés sur sa commune pour un dimanche supplémentaire, soit le 31 décembre 2017, sollicite à son tour l'avis de la Communauté de Communes de la Save au Touch.

Le Conseil communautaire :

- **Donne un avis favorable à la ville de Léguevin qui a sollicité la Communauté de Communes de la Save au Touch sur l'ouverture des entreprises de commerce sur sa commune le dimanche 31 décembre 2017.**

Procuration	:	06
Nombre de votants	:	32
Pour	:	32
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

2017_117 Marché de travaux rue des Roses à La Salvétat Saint Gilles

Mr le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du 7 septembre 2017, le conseil communautaire a approuvé 3 contrats de service pour l'Espace Retraite Active du centre social de Plaisance du Touch, qui propose des activités de chant, yoga, Tai chi et Chi kung, destinées aux seniors, et encadrées par 3 prestataires, la Société Ad Libitum Song, l'Association Terre Essenciel, et la Société Nathalie Paletta.

Suite à une erreur matérielle, il convient de rapporter la délibération du 7 septembre 2017 et de délibérer à nouveau.

Il est proposé d'approuver les contrats de prestations de service comme suit :

- La Société Ad Libitum Song : 33.33 € TTC de l'heure
- L'Association Terre Essenciel : 30.00 € TTC de l'heure
- La Société Nathalie Paletta : 35.00 € TTC de l'heure

La CCST s'engage à payer mensuellement les prestations en fonction d'un tarif horaire respectif mentionné ci-dessus.

Le Conseil communautaire :

- **Décide de rapporter la délibération n°2017_088 du 07 Septembre 2017,**
- **Approuve les contrats de prestations de service pour 3 prestataires de service : la Société Ad Libitum Song, l'Association Terre Essenciel, et la Société Nathalie Paletta dans les conditions mentionnées ci-dessus.**
- **Autorise le Président à signer lesdits contrats.**
- **Précise que la dépense est inscrite au Budget.**

Procuration	:	06
Nombre de votants	:	32
Pour	:	32
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/11/2017

Appré. M. le Maire, J. Legault, Maire

2017_118 Contrat groupe d'assurance statutaire 2019-2022

Mr le Président rappelle à l'Assemblée que, depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG 31) a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel comme le lui permet l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984. Dans ce cadre, il rend possible l'adhésion des employeurs publics territoriaux à des contrats groupes attribués par ses instances et relatif à la couverture des risques statutaires à des conditions recherchées comme attractives (taux et franchises) compte tenu de la mutualisation.

L'actuel contrat groupe d'assurance (Contrat IRCANTEC et Contrat CNRACL détenus par le groupement GRAS SAVOYE/AXA France VIE) du CDG31 arrivant à leur terme le 31 Décembre 2018, le CDG31, va engager une consultation pour la passation de nouveaux contrats avec prise d'effet au 1^{er} Janvier 2019.

Ces contrats ont vocation à :

- Être gérés en capitalisation ;
- Permettre d'une part, la couverture des risques afférents aux agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires (régime de cotisation à la CNRACL), dans le cadre des situations suivantes :
 - congé de maladie ordinaire
 - congé de longue maladie et congé de longue durée
 - temps partiel thérapeutique et invalidité temporaire ou définitive
 - congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle
 - congé de maternité, de paternité ou d'adoption
 - versement du capital décès
- Permettre d'autre part, la couverture des risques afférents aux agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires et des risques afférents aux agents non titulaires (régime de cotisation à l'IRCANTEC), dans le cadre des situations suivantes :
 - congé de maladie ordinaire
 - congé de grave maladie
 - congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle
 - congé de maternité, de paternité ou d'adoption

Le CDG31 propose donc aux employeurs territoriaux de le mandater dans le cadre de cette procédure de mise en concurrence.

La participation à la consultation n'engage pas l'employeur public quant à son adhésion au contrat. Au terme de la consultation et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties et services obtenus), la structure concernée reste libre de confirmer ou pas son adhésion pour la couverture des risques en lien avec ses agents CNRACL, en lien avec ses agents IRCANTEC ou pour les deux.

Dans l'hypothèse d'une adhésion in fine, la structure publique territoriale sera alors dispensée de réaliser une mise en concurrence pour ce service et pourra bénéficier de la mutualisation des résultats, des services de gestion du contrat, notamment dans le cadre des phases de traitement des sinistres.

Le Conseil communautaire :

- Décide de participer à la mise en concurrence organisée par le CDG31 visant à la mise en place de contrats groupe d'Assurance Statutaire pour la couverture des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL et des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC ;
- De donner mandat au CDG31 pour la réalisation d'une procédure de mise en concurrence correspondante et pour l'attribution afférente, étant entendu que ce mandat n'implique pas une adhésion obligatoire aux couvertures qui sera décidée in fine au vu des résultats de la consultation.

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/11/2017

Application: agiss / legalle.com

11-11-2017 10:11:05 (UTC+01:00) 11-11-2017

Procuration : 06
Nombre de votants : 32
Pour : 32
Abstention ou nul : 00
Contre : 00

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

2017_119 Création d'un poste d'Attaché Principal

Mr le Président expose à l'assemblée que dans le cadre des avancements de grade et promotion interne des agents de la Communauté de Communes de la Save au Touch pour l'année 2017, il convient de créer le poste suivant :

1. Filière Administrative

- 1 poste d'Attaché Principal à temps complet (avancement de grade après obtention de l'examen professionnel)

Le Conseil communautaire :

- Approuve la création d'un poste d'Attaché Principal à temps complet,
- Précise que la dépense est inscrite au budget

Procuration : 06
Nombre de votants : 32
Pour : 32
Abstention ou nul : 00
Contre : 00

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

2017_120 recrutement de 15 Adjoints Techniques non titulaires (ASA)

Mr le Président expose à l'assemblée que pour assurer la continuité du service public pour la collecte des déchets ménagers, il est nécessaire d'avoir recours à du personnel contractuel pour répondre aux urgences de remplacement. Il est proposé de recruter 15 Adjoints Techniques de 2^{ème} classe non titulaires, à temps complet, pour Accroissement Saisonnier d'Activité, pour le service Environnement/Propreté.

Ces agents seront recrutés conformément au nouvel article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Le Conseil communautaire :

- Approuve le recrutement de 15 Adjoints Techniques de 2^{ème} classe non titulaires, à temps complet, pour le service Environnement/Propreté, pour Accroissement Saisonnier d'Activité conformément au nouvel article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 6 mois pendant une même période de 12 mois,
- Précise, que ces agents seront recrutés sur la base du 1^{er} échelon de leur grade et que la dépense est inscrite au Budget.

Procuration : 06
Nombre de votants : 32
Pour : 32
Abstention ou nul : 00
Contre : 00

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/11/2017

Appréhension agresseur local@cc.com

2017_121 Convention « mardis des aidants »

Mr le président expose à l'assemblée le centre social de la « Vallée de la Save » rencontre, parmi ses habitants- participants, de nombreuses personnes qui aident un proche en situation de dépendance liée au handicap, à des pathologies spécifiques et celles liées au vieillissement.

L'isolement et l'épuisement sont largement évoqués par les aidants familiaux. Le centre social de la « Vallée de la Save » a souhaité les accompagner dans leur quotidien et ce en se rapprochant d'un collectif de partenaires qui localement agit auprès des aidants familiaux depuis quelques années.

Cet accompagnement se matérialisera sous forme d'actions collectives organisées une fois par mois :

- Des ateliers collectifs ludiques, artistiques, culturels et de loisirs pour des activités partagées « aidants-aidés »,
- Des groupes d'échange aidants familiaux-professionnels pour des temps de parole (Vécu des aidants), des temps d'informations (médecin, psychologue...).

Une convention a été établie, entre le collectif de partenaires, pour la mise en œuvre d'un programme d'action d'aide aux aidants.

Le Conseil communautaire :

- Approuve la convention « les mardis des aidants », établie entre le collectif de partenaires dont la Communauté de Communes de la Save au Touch, pour la mise en œuvre d'un programme d'action d'aide aux aidants.
- Autorise le Président à signer ladite convention.

Procuration	:	06
Nombre de votants	:	32
Pour	:	32
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/11/2017

Apprécié et agréé : le préfet

101 400001 20171115 17 121 121 121



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2017

Le Neuf du mois de Novembre 2017 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Pigeonnier à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Louis ESCOULA.

Étaient présents : TAUZIN Christian, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, DAUVEL Philippe, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, PERREU Anita, BARTHES Julien, VIE Christine, BARBIER Pascal, CEROVECKI Agnès, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme COUTTENIER Sylviane à Mr ALEGRE Raymond
 Mme BRASSEUR Séverine à Lisiane RESCANIERES
 Mr LAMOUREUX Franc à Mr DUPOUY Jean

Mme FRAGONAS Karine à Mr ROLS Michel
 Mr RANEA Pierre-Guy à Mr PELLEGRINO Joseph
 Mme LAVAYSSIERES Michèle à Mr ESCOULA Louis
 Mr LEGAY Hervé à Mme CEROVECKI Agnès

Étaient excusés : COUTTENIER Sylviane, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, MIRC Stéphane, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, ROBIN Laurène, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, COMAS Martin, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme RESCANIERES Lisiane

Date de convocation : 03 Novembre 2017

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 22

Vote	
Nombre de votants	:00
Pour	:00
Abstention	:00
Contre	:00
Non-participation au vote	:00

OBJET : Décision communautaire

Le Conseil, entendu les explications de son Président et sur sa proposition :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.5211-10,

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 14/60 du 17 avril 2014 portant délégation au Président d'une partie de ses attributions,

Le Conseil Communautaire Prend acte de la décision suivante :

2017_109_DEC : Léguevin – Aménagement partiel de l'avenue d'Armagnac – marché de maîtrise d'œuvre complémentaire marché n°16002 MS 10.

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,

L.ESCOULA

Affichée
 le : 15 NOV. 2017



REÇU EN PREFECTURE

Le 15/11/2017

Appréciation agréée: E.kozaltes.com



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2017

Le Neuf du mois de Novembre 2017 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Pigeonnier à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Louis ESCOULA.

Étaient présents : TAUZIN Christian, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, DAUVEL Philippe, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, PERREU Anita, BARTHES Julien, VIE Christine, BARBIER Pascal, CEROVECKI Agnès, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme COUTTENIER Sylviane à Mr ALEGRE Raymond
 Mme BRASSEUR Séverine à Lisiane RESCANIERES
 Mr LAMOUREUX Franc à Mr DUPOUY Jean

Mme FRAGONAS Karine à Mr ROLS Michel
 Mr RANEA Pierre-Guy à Mr PELLEGRINO Joseph
 Mme LAVAYSSIERES Michèle à Mr ESCOULA Louis
 Mr LEGAY Hervé à Mme CEROVECKI Agnès

Étaient excusés : COUTTENIER Sylviane, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, MIRC Stéphane, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, ROBIN Laurène, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, COMAS Martin, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme RESCANIERES Lisiane

Date de convocation : 03 Novembre 2017

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 22

Membres Présents : 00

Vote	
Nombre de votants	:29
Pour	: 29
Abstention	: 00
Contre	: 00
Non-participation au vote	: 00

OBJET : 2^{ème} arrêt du Programme Local de l'Habitat 2017-2022

Mr le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes de la Save au Touch (CCST) a délibéré, en date du 07 septembre 2017, pour arrêter le projet du PLH 2017-2022. Suite à ce premier arrêt, le document projet a été transmis pour avis :

- Aux communes membres de la CCST compétente en matière de PLU.
- Au SMEAT, dans le cadre de la compatibilité du PLH avec le SCOT de l'agglomération toulousaine.

Pour mémoire, assistée techniquement par l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire de Toulouse Aire Urbaine, et dans une dynamique de concertation à laquelle ont été associées les communes du territoire, les services de l'Etat et ceux du Conseil Départemental ainsi que diverses personnes morales, l'intercommunalité a mené un travail en Comité de Pilotage et Ateliers ayant conduit à la définition du :

► **Diagnostic** du logement sur le périmètre de la CCST qui souligne :

- L'inscription de ce territoire dans les dynamiques de l'Agglomération Toulousaine
- La progression de l'offre de logements en tenant compte des identités locales
- Un marché de l'accession sélectif et une offre en locatif encore insuffisamment diversifiée
- Un potentiel foncier à maîtriser en accord avec le développement du territoire

A noter qu'en parallèle, le bilan global du PLH 2010-2015 a été conduit en régie par la Communauté de Communes et a permis de compléter ledit diagnostic (document validé en Bureau Communautaire le 04/02/2016).

► **Document d'orientations stratégiques** reposant sur 5 grands principes :

- Préserver la qualité du cadre de vie en maîtrisant et polarisant le développement urbain.
- Poursuivre la diversification de l'offre de logements afin de permettre un parcours résidentiel pour tous.
- Conforter l'attractivité résidentielle du parc ancien et des centres-bourgs.
- Répondre aux besoins spécifiques en matière d'habitat.
- Porter et animer la politique locale de l'habitat.

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/11/2017

Appréciation agresse: l.lesp@tfe.com

► **Programme d'actions** articulé autour de 12 actions spécifiques :

- Produire 300 à 350 logements par an.
- Décliner ces objectifs de production de logements au niveau communal.
- Maîtriser la consommation foncière.
- Renforcer le parc locatif social.
- Développer l'accession sociale et abordable pour les jeunes familles (PSLA).
- Prévenir la déqualification du parc existant.
- Encourager l'amélioration de la performance énergétique des logements.
- Renforcer l'attractivité des centres-bourgs.
- Développer des solutions de logements et d'hébergement pour les plus vulnérables.
- Soutenir l'adaptation de l'habitat au vieillissement de la population.
- Poursuivre l'accueil des gens du voyage.
- Renforcer les outils de pilotage et de suivi ; produire de la connaissance et observer de façon continue.

S'ajoute à ce document des **fiches territorialisées** par commune qui énoncent les enjeux en matière d'habitat propres à chaque territoire et détaillent leurs engagements en matière de développement et de diversification de l'offre de logements.

En complément des informations inscrites dans la délibération inhérente au premier arrêt du projet de PLH, prise le 07 septembre dernier, la Communauté de Communes souhaite préciser que le niveau de production de logements à l'échelle intercommunale sera amené à être ralenti au-delà de la programmation 2017-2022 dans la perspective de contribuer à un développement harmonieux du territoire de la Grande Agglomération Toulousaine du SCOT. De plus, dans un souci d'une cohérence urbanisme/transport, la Communauté de Communes mettra en œuvre les différents moyens qui seront à sa disposition pour desservir au mieux les projets de logements fléchés dans la programmation 2017-2022.

Chaque commune membre a été destinataire, le 08 septembre, dudit PLH arrêté le 07 septembre 2017.

Comme suit, les collectivités ont délibéré favorablement sur le PLH 2017-2022 :

- Commune de Pradères-Les-Bourguets – Approbation le 03/10/2017
- Commune de Lasserre – Approbation le 03/10/2017
- Commune de Lévigac – Approbation le 16/10/2017
- Commune de la Salvétat Saint Gilles – Approbation le 17/10/2017
- Commune de Plaisance du Touch – Approbation le 18/10/2017
- Commune de Mérenvielle – Approbation le 07/11/2017

Conformément à l'article R 302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, concernant les organes n'ayant pas délibéré dans un délai de deux mois, à compter de la transmission du projet arrêté du PLH, leur avis est réputé favorable :

- Commune de Légevin
- Commune de Sainte Livrade
- SMEAT, compétent pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Agglomération Toulousaine

Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

- Décide d'arrêter le Programme Local de l'Habitat 2017-2022 de la Communauté de Communes de la Save au Touch, annexé à la délibération N°2017_124 du 09 Novembre 2017,
- Décide de transmettre le projet arrêté au Préfet de la Haute-Garonne qui le soumettra pour avis au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.
- Décide de communiquer, pour information, le projet arrêté au Conseil Départemental de la Haute-Garonne, délégataire des aides à la pierre pour la Communauté de Communes de la Save au Touch.

REÇU EN PREFECTURE

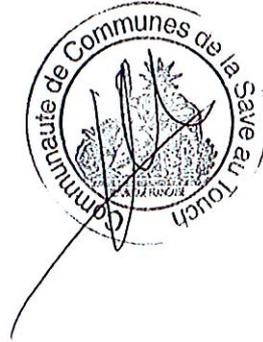
Le 15/11/2017

Applicatif : agpcc3-legat@ccm.com

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée **15 NOV. 2017**
le :.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
Le Président,
L.ESCOULA





Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2017

Le Neuf du mois de Novembre 2017 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Pigeonnier à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Louis ESCOULA.

Étaient présents : TAUZIN Christian, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, DAUVEL Philippe, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louls, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, PERREU Anita, BARTHES Julien, VIE Christine, BARBIER Pascal, CEROVECKI Agnès, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme COUTTENIER Sylviane à Mr ALEGRE Raymond
 Mme BRASSEUR Séverine à Lisiane RESCANIERES
 Mr LAMOUREUX Franc à Mr DUPOUY Jean

Mme FRAGONAS Karine à Mr ROLS Michel
 Mr RANEA Pierre-Guy à Mr PELLEGRINO Joseph
 Mme LAVAYSSIERES Michèle à Mr ESCOULA Louis
 Mr LEGAY Hervé à Mme CEROVECKI Agnès

Étaient excusés : COUTTENIER Sylviane, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, MIRC Stéphane, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, ROBIN Laurène, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, COMAS Martin, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme RESCANIERES Lisiane

Date de convocation : 03 Novembre 2017

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 22

<u>Vote</u>	
Nombre de votants	:29
Pour	: 29
Abstention	: 00
Contre	: 00
Non-participation au vote	: 00

OBJET : Autorisation d'ouverture anticipée de crédits d'investissement avant le vote du Budget 2018

Le Président rappelle les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

Article L.1612-1

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Sachant qu'en 2017, le montant des prévisions budgétaires au titre des dépenses d'équipement s'élevait en totalité à la somme de 6 166 040,94 € et en application de ces dispositions, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser l'ouverture anticipée de crédit pour les opérations dont l'engagement serait préalable au vote du budget primitif 2018.

Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

- **Autorise l'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice 2018 par une inscription :**
 - au compte 20-2088 d'un montant de 20 000 € pour l'achat de logiciels,
 - au compte 21-2188 d'un montant de 100 000 € pour l'achat de bacs à déchets ménagers,
 - au compte 23-2315 d'un montant de 1 300 000 € pour les travaux de voirie.

- **Autorise le Président à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du budget primitif 2018, les crédits d'investissements énoncés ci-dessus.**

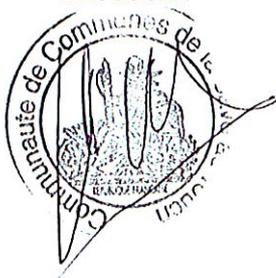
- **Décide d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif de l'exercice 2018.**

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

**Le Président,
 L.ESCOULA**

Affichée le : 15 NOV. 2017





Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2017

Le Neuf du mois de Novembre 2017 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Pigeonnier à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Louis ESCOULA.

Etalent présents : TAUZIN Christian, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, DAUVEL Philippe, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, PERREU Anita, BARTHES Julien, VIE Christine, BARBIER Pascal, CEROVECKI Agnès, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme COUTTENIER Sylviane à Mr ALEGRE Raymond
 Mme BRASSEUR Séverine à Lisiane RESCANIERES
 Mr LAMOUREUX Franc à Mr DUPOUY Jean

Mme FRAGONAS Karine à Mr ROLS Michel
 Mr RANEA Pierre-Guy à Mr PELLEGRINO Joseph
 Mme LAVAYSSIERES Michèle à Mr ESCOULA Louis
 Mr LEGAY Hervé à Mme CEROVECKI Agnès

Etalent excusés : COUTTENIER Sylviane, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, MIRC Stéphane, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, ROBIN Laurène, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, COMAS Martin, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme RESCANIERES Lisiane

Date de convocation : 03 Novembre 2017

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 22

Vote	
Nombre de votants	:29
Pour	: 28
Abstention	: 01
Contre	: 00
Non-participation au vote	: 00

OBJET : Création d'un budget annexe « zones d'activité économique » au budget principal de la CCST

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que depuis le 1er janvier 2017, les communes ont été dessaisies de leur compétence « Zones d'Activité Economique » (ZAE) au profit des intercommunalités.

Deux cas se présentent :

- Les zones d'activité terminées dont l'entretien, la gestion et le renouvellement des équipements publics de la zone (voirie, stationnement, pluvial, ...) figureront dans le budget principal de la Communauté de Communes de la Save au Touch (CCST).
- Les zones d'activité en cours : seule reste la Zone de la Ménude située sur la Commune de Plaisance du Touch avec la gestion d'opérations de commercialisation des terrains.

Pour ce qui est des zones d'activité en cours, il est nécessaire de créer Budget Annexe au Budget Principal de la CCST dénommé « Budget Annexe ZAE » relevant de la nomenclature M14 et assujetti à la TVA.

Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

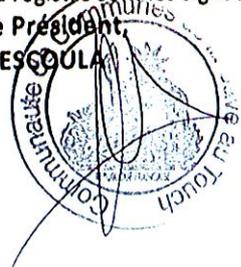
- Décide de créer, à compter du 01/01/2018, un budget annexe au Budget principal de la Communauté de Communes de la Save au Touch, dénommé « Zones d'Activité Economique », soumis à la TVA et relevant de la nomenclature M14.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affiché le 5 NOV. 2017
 le :

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président
 L. ESCOULA



REÇU EN PREFECTURE

Le 15/11/2017

Appréciation des services de la Préfecture



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2017

Le Neuf du mois de Novembre 2017 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Pigeonnier à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Louis ESCOULA.

Étaient présents : TAUZIN Christian, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, DAUVEL Philippe, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, PERREU Anita, BARTHES Julien, VIE Christine, BARBIER Pascal, CEROVECKI Agnès, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme COUTTENIER Sylviane à Mr ALEGRE Raymond
 Mme BRASSEUR Séverine à Lisiane RESCANIERES
 Mr LAMOUREUX Franc à Mr DUPOUY Jean

Mme FRAGONAS Karine à Mr ROLS Michel
 Mr RANEA Pierre-Guy à Mr PELLEGRINO Joseph
 Mme LAVAYSSIERES Michèle à Mr ESCOULA Louis
 Mr LEGAY Hervé à Mme CEROVECKI Agnès

Étaient excusés : COUTTENIER Sylviane, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, MIRC Stéphane, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, ROBIN Laurène, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, COMAS Martin, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme RESCANIERES Lisiane

Date de convocation : 03 Novembre 2017

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 22

Vote	
Nombre de votants	:29
Pour	: 28
Abstention	: 01
Contre	: 00
Non-participation au vote	: 00

OBJET : Transfert des équipements publics de la Zone d'Activité Economique de Taure à la Salvetat Saint Gilles

Mr le Président expose à l'assemblée que dans le cadre de la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, la compétence « Développement économique » des établissements publics de coopération intercommunale, doit notamment être constituée, à compter du 1er janvier 2017, des éléments suivants :

- Les actions de développement économique dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)
- L'ensemble des Zones d'Activité Economique (ZAE) et les actions de développement économique, ce qui implique le transfert de zones d'activité communale.

La Commission d'Evaluation des Charges Transférées réunie en date du 28 septembre 2017, et le conseil communautaire réuni en date 12 octobre 2017, ont émis respectivement un avis favorable sur le transfert de charges des ZAE des communes à la Communauté de Communes de la Save au Touch.

Pour la commune, la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice des compétences transférées est obligatoire.

Par conséquent, un procès-verbal de mise à disposition des équipements publics des ZAE de La Salvetat Saint Gilles à la CCST, a été établi afin de recenser les biens concernés et de préciser les modalités de leur mise à disposition.

Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

- Approuve le procès-verbal relatif à la mise à disposition des équipements publics de la Zone d'Activité de Taure située à La Salvetat Saint Gilles, tels que décrit dans l'annexe 3, à compter de l'exercice 2017, et joint à la délibération n°2017_127 du 09 novembre 2017,
- Autorise le Président à le signer ainsi que tous les documents qui en résultent.
- Précise que le procès-verbal sera transmis à la commune de la Salvetat Saint Gilles qui devra le soumettre à l'avis de son Conseil Municipal.

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/11/2017

Appréciation: agp@ccst.com

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
Le Président,
L.ESCOULA

Affichée 15 NOV. 2017
le :.....

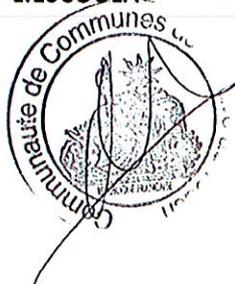


REÇU EN PREFECTURE
Le 15/11/2017
Apprécié et agréé à la préfecture
LE 15 NOV 2017 11H 17M 17S

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée
le : 15 NOV. 2017

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
Le Président,
L.ESCOULA





Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2017

Le Neuf du mois de Novembre 2017 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Pigeonnier à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Louis ESCOULA.

Étaient présents : TAUZIN Christian, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, DAUVEL Philippe, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, PERREU Anita, BARTHES Julien, VIE Christine, BARBIER Pascal, CEROVECKI Agnès, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme COUTTENIER Sylviane à Mr ALEGRE Raymond
 Mme BRASSEUR Séverine à Lisiane RESCANIERES
 Mr LAMOUREUX Franc à Mr DUPOUY Jean

Mme FRAGONAS Karine à Mr ROLS Michel
 Mr RANEA Pierre-Guy à Mr PELLEGRINO Joseph
 Mme LAVAYSSIERES Michèle à Mr ESCOULA Louis
 Mr LEGAY Hervé à Mme CEROVECKI Agnès

Étaient excusés : COUTTENIER Sylviane, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, MIRC Stéphane, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, ROBIN Laurène, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, COMAS Martin, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme RESCANIERES Lisiane

Date de convocation : 03 Novembre 2017

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 22

Vote	
Nombre de votants	:29
Pour	: 28
Abstention	: 01
Contre	: 00
Non-participation au vote	: 00

OBJET : convention de gestion et d'entretien des zones d'activité économique transférées – La Salvetat Saint Gilles

Me le Président expose à l'assemblée que dans le cadre de la loi NOTRE, promulguée le 7 août 2015, la compétence « Développement économique » des établissements publics de coopération intercommunale sera notamment constituée, à compter du 1er janvier 2017, des éléments suivants :

- Les actions de développement économique dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)
- L'ensemble des Zones d'Activité Economique (ZAE) et les actions de développement économique, ce qui implique le transfert de zones d'activité communale.

Egalement, les dispositions de l'article L. 5214-16-1 prévoit que la communauté de communes peut confier, par convention conclue avec les collectivités territoriales ou les établissements publics concernés, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public.

Dans le cadre d'une bonne organisation du service, l'ensemble intercommunal de la Save au Touch souhaite que l'entretien des zones d'activité économique communale devenues communautaires, puisse être assuré, après transfert, par le personnel de la commune concernée. Une convention a été établie afin de fixer les modalités de mise à disposition partielle des agents communaux ainsi que les frais de fonctionnement, qui seront remboursés par la CCST avant le 30 Juin de chaque année.

Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

- Décide de conclure, avec la ville de La Salvetat Saint Gilles, une convention de gestion et d'entretien de la ZAE de Taure située sur sa commune, transférée à la CCST,
- Autorise le Président à la signer ainsi que tous les documents qui en résultent,
- Précise que la dépense est inscrite au Budget.

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/11/2017

Appréhension agréée: f. gualter.com

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée le 15 NOV. 2017
le :.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

**Le Président,
L.ESCOULA**



REÇU EN PREFECTURE
Le 15/11/2017
Application de la loi n° 2015-1718 du 23 décembre 2015 relative à la simplification administrative



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2017

Le Neuf du mois de Novembre 2017 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Pigeonnier à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Louis ESCOULA.

Étaient présents : TAUZIN Christian, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, DAUVEL Philippe, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, PERREU Anita, BARTHES Julien, VIE Christine, BARBIER Pascal, CEROVECKI Agnès, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme COUTTENIER Sylviane à Mr ALEGRE Raymond
 Mme BRASSEUR Séverine à Lisiane RESCANIERES
 Mr LAMOUREUX Franc à Mr DUPOUY Jean

Mme FRAGONAS Karine à Mr ROLS Michel
 Mr RANEA Pierre-Guy à Mr PELLEGRINO Joseph
 Mme LAVAYSSIERES Michèle à Mr ESCOULA Louis
 Mr LEGAY Hervé à Mme CEROVECKI Agnès

Étaient excusés : COUTTENIER Sylviane, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, MIRC Stéphane, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, ROBIN Laurène, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, COMAS Martin, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme RESCANIERES Lisiane

Date de convocation : 03 Novembre 2017

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 22

	Vote
Nombre de votants	:29
Pour	: 29
Abstention	: 00
Contre	: 00
Non-participation au vote	: 00

OBJET : Convention entre le Muretain Agglo et la CCST pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Frouzins/Plaisance du Touch

Mr le Président rappelle que dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, au 1^{er} Janvier 2017, la Communauté d'Agglomération du Muretain, la Communauté de Communes Axe Sud et la Communauté de Communes Rurales des Coteaux du Savés et de l'Aussonnelle ont fusionné et créé un nouvel établissement public dénommé « Muretain Agglo ».

Par conséquent, depuis le 1^{er} Janvier 2017, et en application de la loi du 7 août 2015, la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » est transférée de plein droit au « Muretain Agglo ».

De fait, l'aire d'accueil des gens du voyage, commune aux villes de Frouzins et de Plaisance du Touch, relève désormais du périmètre du Muretain Agglo depuis le 1^{er} Janvier 2017, ce qui implique le retrait de ces 2 villes du syndicat de la Saudrune qui exerçait pour leur compte la compétence Aires d'Accueil des gens du Voyage.

Une convention financière pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Frouzins/Plaisance du Touch a été établie entre le Muretain Agglo et la Communauté de Communes de la Save au Touch afin de mettre en œuvre les modalités de remboursement fixées initialement par la convention d'entente avec le SIVOM de la Saudrune.

Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

- Approuve la convention financière, entre le Muretain Agglo et la Communauté de Communes de la Save au Touch, pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Frouzins/Plaisance du Touch,
- Autorise le Président à la signer ainsi que tous les documents qui en résultent.
- Précise que la dépense est inscrite au Budget.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affiché le 5 NOV. 2017
 le :

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et l'an que dessus.
 Au registre sont inscrites les signatures. Pour extrait conforme,
Le Président,
 L.ESCOULA



REÇU EN PREFECTURE

Le 15/11/2017

Application agglomération.guyot.com



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2017

Le Neuf du mois de Novembre 2017 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Pigeonnier à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Louis ESCOULA.

Étaient présents : TAUZIN Christian, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, DAUVEL Philippe, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, PERREU Anita, BARTHES Julien, VIE Christine, BARBIER Pascal, CEROVECKI Agnès, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme COUTTENIER Sylviane à Mr ALEGRE Raymond
 Mme BRASSEUR Séverine à Lisiane RESCANIERES
 Mr LAMOUREUX Franc à Mr DUPOUY Jean

Mme FRAGONAS Karine à Mr ROLS Michel
 Mr RANEA Pierre-Guy à Mr PELLEGRINO Joseph
 Mme LAVAYSSIERES Michèle à Mr ESCOULA Louis
 Mr LEGAY Hervé à Mme CEROVECKI Agnès

Étaient excusés : COUTTENIER Sylviane, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, MIRC Stéphane, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, ROBIN Laurène, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, COMAS Martin, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme RESCANIERES Lisiane

Date de convocation : 03 Novembre 2017

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 22

Vote	
Nombre de votants	:29
Pour	: 29
Abstention	: 00
Contre	: 00
Non-participation au vote	: 00

OBJET : Consultation pour avis de la CCST sur les adhésions d'EPCI au SMAGV-MANEO

Mr le Président expose à l'assemblée que par délibérations du 22 Juin 2017 le conseil du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage-MANEO, s'est prononcé favorablement sur l'adhésion du Muretain Agglo, de la communauté de communes Lauragais-Revel-Sorézois à ce syndicat.

Conformément au nouvel article L5211-18 du Code Général de Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes de la Save au Touch qui est adhérente à ce syndicat, est sollicitée pour avis sur ces adhésions.

Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable à l'adhésion du Muretain Agglo, de la communauté de communes Lauragais-Revel-Sorézois au SMAGV-MANEO.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée 15 NOV. 2017
 le :

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,
L.ESCOULA



REÇU EN PRÉFECTURE

Le 15/11/2017

Application en ligne : regpa.fr/comm



Plaisance du Touch, le 13 novembre 2017

DECISION

Objet : Rénovation d'un giratoire et d'une portion de rue à Plaisance du Touch - lot 3 N° 17012L3

Le Président de la Communauté de Communes de la Save au Touch,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10,

VU la délibération n°14/60 du 17 avril 2014 donnant délégation au Président,

VU le marché pour la rénovation d'un giratoire attribué au Groupement « LHERM TP (mandataire)-ATOUT INVESTISSEMENT (co traitant) » en date du 25 septembre 2017 et notifié à l'attributaire en date du 05 octobre 2017,

VU la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires pour ce marché de travaux,

VU l'avis favorable de la Commission d'Achats après lecture du rapport d'analyse du 09 novembre 2017

VU l'inscription budgétaire 2017,

DECIDE :

Article 1 : de conclure un avenant avec le Groupement « LHERM TP (mandataire)-ATOUT INVESTISSEMENT (co traitant) » dont le montant total du marché initial était de 114 480,50 € HT,

Article 2 : de fixer le montant de l'avenant à 17 041,48 € HT,

Article 3 : de fixer le montant total du marché après avenant à 131 521,98 € HT,

Article 4 : de notifier la présente décision au titulaire du marché,

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de Communes de la Save au Touch.

Pour copie conforme.

Fait à Plaisance du Touch, le 13 novembre 2017

La décision a été affichée au siège de la Communauté de Communes le :

.....
Rendue exécutoire de plein droit le :

.....

en application des dispositions de l'article L. 2131.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,



Communauté de Communes de la Save au Touch
10 Rue François Arago - BP 40007 - 31830 Plaisance du Touch
Tel : 05.34.51.44.33 - Fax 05.34.51.44.37

REÇU EN PREFECTURE

Le 20/11/2017

Appréciation agréée: E. Legault.com

01 39 40 00 11 - 01 39 40 00 12



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2017

Le Neuf du mois de Novembre 2017 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Pigeonnier à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Louis ESCOULA.

Étaient présents : TAUZIN Christian, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, DAUVEL Philippe, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, PERREU Anita, BARTHES Julien, VIE Christine, BARBIER Pascal, CEROVECKI Agnès, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme COUTTENIER Sylviane à Mr ALEGRE Raymond
 Mme BRASSEUR Séverine à Lisiane RESCANIERES
 Mr LAMOUREUX Franc à Mr DUPOUY Jean

Mme FRAGONAS Karine à Mr ROLS Michel
 Mr RANEA Pierre-Guy à Mr PELLEGRINO Joseph
 Mme LAVAYSSIERES Michèle à Mr ESCOULA Louis
 Mr LEGAY Hervé à Mme CEROVECKI Agnès

Étaient excusés : COUTTENIER Sylviane, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, MIRC Stéphane, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, ROBIN Laurène, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, COMAS Martin, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme RESCANIERES Lisiane

Date de convocation : 03 Novembre 2017

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 22

	Vote
Nombre de votants	:29
Pour	: 29
Abstention	: 00
Contre	: 00
Non-participation au vote	: 00

OBJET : Convention pour la réalisation de prestation de services avec la commune de Léguevin pour la gestion partielle du centre social « la maison des quartiers »

Mr le Président expose à l'assemblée que suite au départ de l'agent responsable du Centre Social de Léguevin, géré par la Communauté de Communes de la Save au Touch (CCST), cette dernière envisage de recruter un nouvel agent.

Parallèlement, la ville de Léguevin propose de mettre à disposition un de ses agent pour diriger le Centre Social situé sur sa commune, agent déjà en poste au sein du Centre Communal d'Action Sociale.

De plus, comme sur l'ensemble de son territoire, la CCST souhaite mettre en place des politiques de transversalité et de partenariat en matière sociale, car les publics concernés ainsi que les actions proposées dans ce domaine doivent être réalisées de manière concertée avec les Centres Communaux d'Action Sociale.

Après avis favorable du comité technique, et dans un souci de bonne gestion afin de pallier rapidement à l'absence d'un responsable pour diriger cet établissement social relevant de la CCST, il a été convenu d'établir une convention de prestation de services entre les deux collectivités.

Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

- Approuve la convention pour la réalisation de prestation de services pour la gestion partielle du centre social de « La maison des quartiers », entre la ville de Léguevin et la CCST, à compter du 1^{er} décembre 2017,
- Autorise le Président à signer ladite convention.
- Précise que la dépense est inscrite au Budget.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée le 5 NOV. 2017
 le :

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et l'an que dessus.
 Au registre sont les signatures.

Le Président,
 L. ESCOULA



REÇU EN PREFECTURE

Le 15/11/2017

Approuvé après Léguevin.com



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2017

Le Neuf du mois de Novembre 2017 à 19h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Pigeonnier à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Louis ESCOULA.

Etalent présents : TAUZIN Christian, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, SIMEON Jean-Jacques, HAAS Nicole, DAUVEL Philippe, RESCANIERES Lisiane, ROLS Michel, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, TORRES Isabelle, PERREU Anita, BARTHES Julien, VIE Christine, BARBIER Pascal, CEROVECKI Agnès, BELAMARI Sophie.

Pouvoirs :

Mme COUTTENIER Sylviane à Mr ALEGRE Raymond
 Mme BRASSEUR Séverine à Lisiane RESCANIERES
 Mr LAMOUREUX Franc à Mr DUPOUY Jean

Mme FRAGONAS Karine à Mr ROLS Michel
 Mr RANEA Pierre-Guy à Mr PELLEGRINO Joseph
 Mme LAVAYSSIERES Michèle à Mr ESCOULA Louis
 Mr LEGAY Hervé à Mme CEROVECKI Agnès

Etalent excusés : COUTTENIER Sylviane, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, FALIERES Monique, MIRC Stéphane, BRASSEUR Séverine, LAMOUREUX Franc, FRAGONAS Karine, ROBIN Laurène, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, COMAS Martin, ACOLAS Monia, LEGAY Hervé.

Secrétaire de séance : Mme RESCANIERES Lisiane

Date de convocation : 03 Novembre 2017

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 22

Vote	
Nombre de votants	:29
Pour	: 29
Abstention	: 00
Contre	: 00
Non-participation au vote	: 00

OBJET : Convention de prestation de services avec l'association « Entraide Partage Travail » pour l'entretien des locaux du centre social de la Vallée de la Save

Mr le Président expose à l'assemblée que la convention d'entretien des locaux du centre social de la Vallée de la Save, passée entre la Communauté de Communes de la Save au Touch (CCST) et la ville de Lévis, prend fin au 31 Décembre 2017.

Par conséquent, la CCST, en accord avec la ville de Lévis, souhaite confier à l'association « Entraide Partage Travail », une mission consistant en la mise à disposition du personnel nécessaire à l'entretien des locaux du centre social de la Vallée de la Save.

Les modalités de la mise à disposition sont précisées par une convention.

Il est proposé d'approuver la convention de mise à disposition de personnel avec l'Association « Entraide partage Travail » à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de mise à disposition de personnel avec l'association « Entraide Partage Travail » pour l'entretien des locaux du centre social de La Vallée de la Save, à compter du 1^{er} Janvier 2018,
- Autorise le Président à signer ladite convention.
- Précise que la dépense est inscrite au Budget.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée 15 NOV. 2017
 le :

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,
L. ESCOULA



REÇU EN PREFECTURE

Le 15/11/2017

Appréciation après l'ajout de la CCST